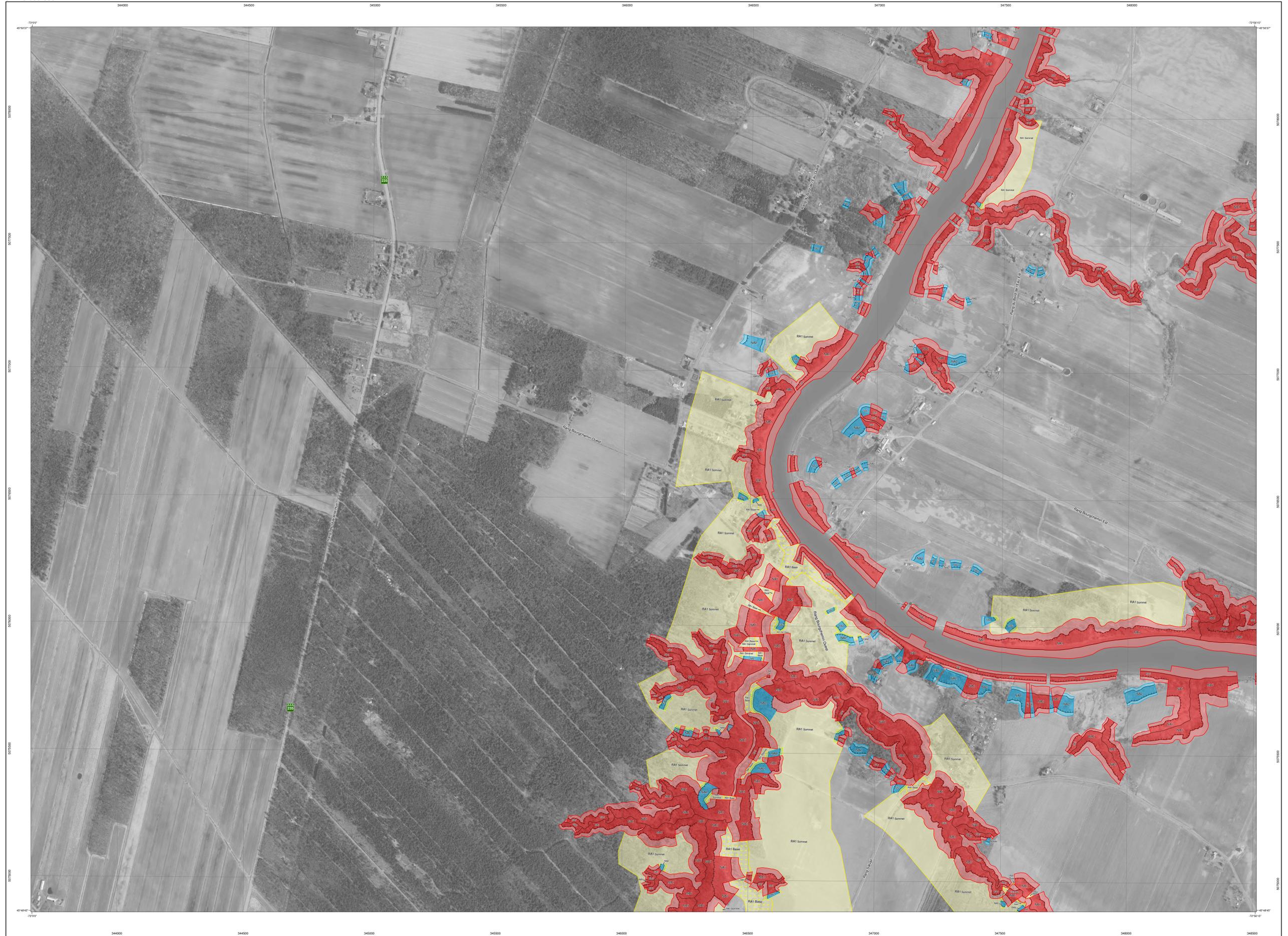


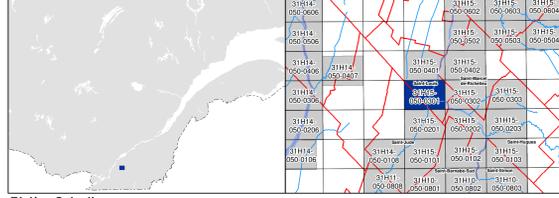
Rivière Salvail

31H15-050-0301



31H15-050-0301

Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain Carte de contraintes



Rivière Salvail

Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique
- Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique

Note: Les zones foncées correspondant aux talus et/ou aux zones classées représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus

Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs

- Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue
- Zone située à la base des talus, pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet

Avis à l'utilisateur

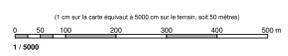
Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif.

Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs ont été obtenues à partir de relevés lidar aéroportés. Ces données relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent de deux sources. Elles proviennent d'anciennes cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980 ou d'avis de détermination à partir des données recueillies lors de la cartographie. Quant au cadre normatif, il a été élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique: Ellipsoïde GRS 80
 Système de référence géodésique: NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique: Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3^e Système de coordonnées planes du Québec (SCCPQ), fuseau 6
 Longitude d'origine (méridien central): 73°30' ouest
 Latitude d'origine (équateur): 0°
 Coordonnées d'origine: X : 304 800 mètres; Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle: 0,9999



Sources

Données
 Topographie de référence par relevé lidar aéroporté
 Orthophotographies numériques

Données
 Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 Gouvernement du Québec

Production: Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 Direction générale du laboratoire des chaussées
 Direction de la géotechnique et de la géologie
 Version 2.0 (nov 2017)

© Gouvernement du Québec
 Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2017

Municipalité de
Saint-Jude

Règlement de zonage numéro 434-25-2018
Annexe c

3/6

Date : avril 2018 - Mod. 434-25-2018